

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2019/07/16-18

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 16 juillet 2019, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

DÉCIDE :

OBJET : Modification des statuts de l'université

Le conseil d'administration approuve les modifications apportées à l'article 38 des statuts de l'université conformément au document annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par 31 voix pour et 2 abstentions.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 33

Fait à Marseille, le 16 juillet 2019


Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

CHAPITRE IX LES INSTITUTS D'ETABLISSEMENT

Article 38 : composition et objectifs des instituts d'établissement

Les « instituts » regroupent des équipes de recherche issues d'une ou de plusieurs unités et des formations de niveau master issues d'une ou plusieurs composantes et doctorat afin d'instaurer un lien fort autour d'une thématique partagée, entre formation et recherche.

Ces « instituts » sont destinés à promouvoir et à faire émerger des pratiques interdisciplinaires par des nouvelles collaborations inter-unités et inter composantes. Ils ne se substituent pas aux composantes et aux unités de recherche.

Ils ont pour objectifs de former de nouvelles générations de scientifiques, d'accroître la visibilité et l'attractivité du site d'Aix-Marseille auprès d'étudiants et de chercheurs à l'échelle internationale et d'affirmer son potentiel auprès des partenaires socio-économiques.

Ils sont dotés d'un règlement intérieur validé par le conseil académique.

CHAPITRE IX LES INSTITUTS D'ETABLISSEMENT

Article 38 : composition et objectifs des instituts d'établissement

Les « instituts » regroupent des équipes de recherche issues d'une ou de plusieurs unités et des formations de niveau master issues d'une ou plusieurs composantes et doctorat afin d'instaurer un lien fort autour d'une thématique partagée, entre formation et recherche.

Ces « instituts » sont destinés à promouvoir et à faire émerger des pratiques interdisciplinaires par des nouvelles collaborations inter-unités et inter composantes. Ils ne se substituent pas aux composantes et aux unités de recherche.

Ils ont pour objectifs de former de nouvelles générations de scientifiques, d'accroître la visibilité et l'attractivité du site d'Aix-Marseille auprès d'étudiants et de chercheurs à l'échelle internationale et d'affirmer son potentiel auprès des partenaires socio-économiques.

Ils sont dotés d'un règlement intérieur validé par le conseil académique.

La liste des instituts d'établissement créés par délibération du conseil d'administration figure en annexe des présents statuts

ANNEXE V : Liste des instituts d'établissement

- Institut de Neurosciences : NeuroMarseille
- Institut d'imagerie pour la biologie et la médecine de Marseille
- Institut Cancer & Immunologie
- Institut d'Archéologie Méditerranéenne - ARKAIA

- Institut Marseille Maladies Rares (MarMaRa)
- Institut sur Créativité et Innovations
- Institut de Physique de l'Univers
- Institut de Microbiologie, Bioénergies et Biotechnologies
- Archimède : Mathématiques-Informatiques et Interactions
- Institut Méditerranéen pour la Transition Environnementale (ITEM)
- Institut de Mécanique et d'Ingénierie (IMSE)
- Institut des Sciences de la Fusion et de l'Instrumentation en Environnements Nucléaires (ISFIN)
- Institut Sociétés en mutation